

INFORMATIONS AUX CLUBS POUR LA GESTION DES MUTATIONS :

Procédure à suivre pour les mutations 2024

Si vous voulez quitter votre Club actuel, **mais rester dans le département de l'Ain** en 2024, vous devrez :

- 1) Remplir la liasse de mutation (3 volets), la faire signer et tamponner par le responsable des mutations de votre Club.
- 2) Envoyer **les volets blanc et rose**, dans une enveloppe suffisamment affranchie, **accompagné d'un chèque de 30€** libellé à l'ordre du Comité départemental de l'Ain de la FFPJP, en y joignant **une enveloppe timbrée libellée à votre adresse** à :

**Madame Madeleine GERMAIN
11 B, route de Genève
01160 PONT D'AIN**

Le volet rose, tamponné du cachet du Comité, sera renvoyé au joueur dans l'enveloppe timbrée à son adresse, qu'il aura jointe à sa demande de mutation. Le volet blanc sera conservé au Comité, et servira de contrôle lors de la réception des demandes de licences des joueurs concernés par une mutation.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Si vous voulez quitter votre Club actuel pour aller dans un Club situé **dans un autre département** en 2024, vous devrez :

- 1) Remplir la liasse de mutation (3 volets), la faire signer et tamponner par le responsable des mutations de votre Club.
- 2) Envoyer **les volets blanc et rose**, dans une enveloppe suffisamment affranchie, **accompagné d'un chèque de 50€**, libellé à l'ordre du Comité départemental de l'Ain de la FFPJP, en y joignant **une enveloppe timbrée libellée à votre adresse** à :

**Madame Madeleine GERMAIN
11 B, route de Genève
01160 PONT D'AIN**

Au retour du volet rose chez vous, et muni de celui-ci, vous serez libre de demander votre licence dans le Club et le Comité départemental de votre choix, au moment où vous le désirerez au cours de l'année 2024.

Rappel : Si, après avoir demandé votre mutation, pour un Club du département 01, ou d'un autre Comité, vous souhaitez rester dans votre Club actuel, ce serait tout à fait possible, mais les frais de dossier (**30€** ou **50€**) ne vous seraient pas restitués.

Mutations jeunes : Celles-ci sont gratuites, **sauf pour les juniors et les cadets atteignant la catégorie junior en 2024.**

Nota :

"Les duplicatas sont payants, même s'ils sont demandés lors du renouvellement de la licence."